

**Communauté de Communes du Limouxin**

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Relative à la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune d'Arques**

**Par arrêté n°2022-12/01 du 21 Décembre 2022, M. le Président de la Communauté de Communes du Limouxin a ordonné l'ouverture de l'enquête publique, sur le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune d'Arques, prescrite par délibération du Conseil Communautaire du 08 juillet 2021 et arrêtée par délibération du 12 avril 2022, du 25 Janvier 2023 à 14h00 au 28 Février 2023 à 16h00, pour une durée de 35 jours à la mairie d'Arques, siège de l'enquête.**

**Cette révision allégée vise à modifier la classification de certaines parcelles du PLU, passage de la zone N en zone UI, afin de permettre l'extension de la zone d'habitat léger et la construction d'un hangar de stockage.**

**A cet effet, le président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Monsieur François PRESTAT, Ingénieur Divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement retraité, en qualité de commissaire enquêteur.**

**Ce dernier recevra le public au siège de l'enquête, à la mairie 4 Place de la mairie 11190 ARQUES, les :**

- Mercredi 25 Janvier 2023 de 14h00 à 16h00,**
- Vendredi 10 Février 2023 de 10h00 à 12h00,**
- Mardi 28 Février 2023 de 14h00 à 16h00.**

**Des mesures sanitaires seront appliquées (port du masque, gel hydro alcoolique, accès limité à 1 ou 2 personnes à la fois) et peuvent évoluer en fonction de la situation.**

**La personne responsable du projet de révision allégée n°1 du PLU est la Communauté de communes du Limouxin, dont le siège administratif est situé à 2, place Alcantara – 11300 LIMOUX, représentée par son Président Monsieur Pierre DURAND, à qui toute information complémentaire peut être demandée par courrier ou par mail.**

**Le dossier d'enquête – qui comprend notamment le projet de révision allégée n°1 du PLU, le procès verbal de la réunion d'examen conjoint, le bilan de la concertation, l'avis de la MRAe et de la CDPENAF – pourra être consulté, pendant toute la durée de celle-ci :**

- A la mairie d'ARQUES en version « papier » ou en version « numérique » sur un ordinateur mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture, le lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 17h00 et le mercredi de 13h30 à 17h00,**
- Sur le site internet de la Communauté de communes du Limouxin ([www.cc-limouxin.com](http://www.cc-limouxin.com)).**

**Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :**

- Soit sur le registre d'enquête,**
- Soit les adresser, avec la mention : « Objet : Révision allégée n°1 du PLU de la commune d'Arques », par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur, Communauté de communes du Limouxin - 2 Place Alcantara, CS 63013 - 11303 LIMOUX Cedex, avant le 28 février 2023 à 16h00 ; ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquetepubliquepluarques@laposte.net](mailto:enquetepubliquepluarques@laposte.net), avant le 28 février 2023 à 16h00.**

**A l'issue de l'enquête publique, le Conseil communautaire se prononcera sur l'approbation de la révision allégée n°1 du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.**

**Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, dès leur réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, à la mairie d'Arques, au siège de la Communauté de communes du Limouxin et à la Préfecture de l'Aude aux jours et heures habituels d'ouvertures et sur le site internet : [www.cc-limouxin.fr](http://www.cc-limouxin.fr).**

**Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur demande adressée à la Communauté de communes du Limouxin – 2, place Alcantara, CS 63013 – 11303 LIMOUX Cedex, et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.**

**Le Président, Pierre DURAND**